

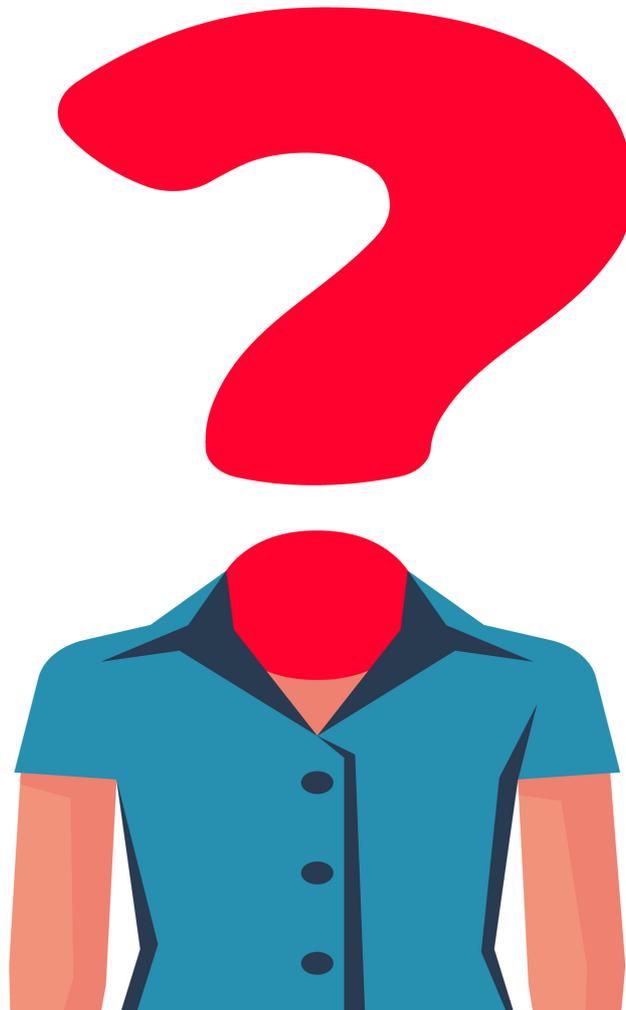


COLLOQUE DE DROIT SOCIAL

SAMEDI LE 10 DÉCEMBRE 2022

FIAP PARIS – 30 rue Cabanis 75014 Paris - Salle Bruxelles et en ligne

LES INVISIBLES : LES LUTTES POUR L' ACCES AUX DROITS



Inscription préalable en ligne indispensable : www.lesaf.org

Clôture des inscriptions le 07 décembre 2022 à 18h

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocats de France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr

www.lesaf.org



COLLOQUE DE DROIT SOCIAL

LES INVISIBLES : LES LUTTES POUR L'ACCES AUX DROITS

PROGRAMME

8h30-9h : Accueil café

9h-9h15 : Accueil Claire DUJARDIN, Présidente du SAF et Savine BERNARD, Responsable de la commission sociale

9h15-9h45 : **La baisse du contentieux prud'homal : le profil des salariés concernés**

Evelyne SERVERIN, Directeur de recherche émérite au CNRS, auteur du rapport Les affaires prud'homales dans la chaîne judiciaire de 2004 à 2018

9h45-10h15 : **Le profil sociologique des travailleurs précaires (sans papier, ménage, plateformes numériques...)**

Nicolas JOUNIN, sociologue, auteur du livre *Chantier interdit au public, Enquête parmi les travailleurs du bâtiment*

10h15-10h45 : Débat avec la salle

10h45-11h00 : Pause

11h00-12h00 : **Les travailleurs (ses) du ménage :**

Table ronde animée par François BRUNEL, avocat au barreau de Bayonne, membre du SAF

Réflexion autour d'une affaire n'ayant pas abouti à la saisine des tribunaux :

Fernande BAGOU, agente de nettoyage H. REINER-ONET et élue CFDT, ayant participé à la grève du nettoyage des gares de Paris Nord et Laura VARLET, syndicaliste SUD RAIL

Témoignages sur la précarité de leur situation, le rapport au droit, l'histoire de leur revendication et sa structuration, stratégie du « rendre visible »

L'analyse de l'économiste sur la sous-traitance du ménage :

Julie VALENTIN, Maître de conférence au Centre d'économie de la Sorbonne et à l'École d'économie de la Sorbonne, co-autrice du livre *Deux millions de travailleurs et des poussières, L'avenir des emplois du nettoyage dans une société juste*

Intervention sur les sources des économies espérées de la sous-traitance et leur coût social

Les recours juridiques contre le donneur d'ordre dans les affaires de violence à l'égard des femmes : marchandage, responsabilité solidaire

Maude BECKERS, avocate au barreau de BOBIGNY, membre du SAF

12h00-12h30h : Débat avec la salle

12h30-14h : **Pause déjeuner**

Modérateur – Rachel SPIRE, avocate au barreau de Paris, membre du SAF

14h-14h45 : **Les travailleurs du bâtiment : réflexion sur les recours et les outils juridiques autour de l'affaire MT BAT (jugement du CPH de Paris du 17 décembre 2019 ayant condamné le sous-traitant pour discrimination systémique)**

Aline CHANU, avocate au barreau de Paris, membre du SAF

Nadine TETRON : Inspectrice du Travail, prérogatives de l'inspection du travail concernant les salariés précaires

14h45-15h15 : Débat avec la salle

15h15-15h30 : Pause

15h30-16h00 : **Les salariés des plateformes numériques: état du droit et des actions menées sur les intégrations de ces salariés en CDI**

Manuela GREVY : avocate à la Cour de Cassation, membre du SAF

État des lieux de leurs revendications et de leurs succès (intégration en CDI, URSSAF, pénal)

16h00-16h30 : Débat

16h30-17h15 : **Conclusions**

Sarah ABDELNOUR, sociologue, Maitresse de conférence à l'Université Paris Dauphine, co-auteur notamment de *Les nouveaux travailleurs des applis, ou Le contentieux autour des plateformes numériques de travail: la mobilisation du droit en faveur du salarié*

17h15-17h30 : Débat

17h30-18h : **A l'issue de la formation, pour ceux qui le souhaitent, possibilité d'assister à la projection du film *Les invisibles* de Clarisse Feletin**



LES INVISIBLES : LES LUTTES POUR L' ACCES AUX DROITS

FIAP Paris – salle Bruxelles 30 rue Cabanis 75014 PARIS et en ligne

SAMEDI 10 DÉCEMBRE 2022

TARIFS

- ☐ Avocat adhérent SAF : 150€ TTC
- ☐ Avocat non adhérent SAF et autre public : 200€ TTC
- ☐ Conseillers Prud'hommes, enseignants, inspecteurs de travail et représentants syndicaux : 80€ TTC
- ☐ Elève-avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles
- ☐ Déjeuner Le Cocagne – Self service (sur place) : 18€

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière de droit social.

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques en droit social.

Public visé et prérequis : toute personne intéressée par le droit social : magistrats, avocats, aucun prérequis.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Modalités et délais d'accès : Pour les participants en visio conférence : un lien sera envoyé la veille de la formation.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : Questionnaire d'évaluation des acquis

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel et en visioconférence

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.

Méthode pédagogique : expositive.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : sept heures

Cette formation est prise en charge à titre individuel par le FIFPL !

Participation en présence : **Pour valider la formation** - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.